

COMMUNE DE LOURESSE-ROCHEMENIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alain JOBARD, Maire.

Convocation du 11/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10 + 2 pouvoirs

Etaient présents : Mrs et Mmes Alain JOBARD, Marie-Agnès TREUILLIER, Annie RABOUINT, Jacques BOISSEAU, Sébastien GOUGEON, Sylvie VIGNERON, Cédric GOUPILLE, Jacky CHAUVIN, Marie-Laure LEBRUN, Patrice MARTIN.

Etaient absentes : Mme Caroline JOUVELOT, Florence GEINDREAU, Nadège METIVIER.

Pouvoirs : Mme Florence GEINDREAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès TREUILLIER.
Mme Nadège METIVIER donne pouvoir à Mme Sylvie VIGNERON

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jacques BOISSEAU est désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018.12.76

**PROJET LEADER POUR LE MUSEE TROGLODYTIQUE DE ROCHEMENIER –
CREATION D'UNE COMMISSION**

Le Conseil municipal décide de créer une commission pour porter le projet Leader pour le musée troglodytique de Rochemenier.

Sont désignés :

Membre titulaires : Mr Cédric GOUPILLE et Mr Jacky CHAUVIN

Membre suppléant : Mr Alain JOBARD

DELIBERATION N°2018.12.77

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Brigade des Aînés de la Gendarmerie du Maine et Loire se propose de rencontrer les aînés de la commune afin de leur présenter les règles de sécurité à adopter et de faire une remise à niveau du Code de la Route.

Le Conseil municipal est favorable à cette réunion citoyenne qui aura lieu le mardi 8 janvier 2019 à 14 h dans la Salle des Aînés.

DELIBERATION N°2018.12.78

INSTALLATION DE DOUCHES A L'ITALIENNE DANS LES LOGEMENTS LOCATIFS DES CHARMILLES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé aux locataires des logements locatifs des Charmilles s'ils souhaitaient ou non le remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne. 3 locataires parmi les 4 ont répondu favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le remplacement des baignoires par une douche à l'italienne dans ces 3 logements et retient le devis de l'entreprise Art Concept Duquenne de Doué la Fontaine pour un montant de 9 177.96 € TTC.

DELIBERATION N°2018.12.79

PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE – MODIFICATION DE LA PART FIXE DE LA SUBVENTION VERSEE AU CENTRE SOCIOCULTUREL AVEC PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2018 A DECEMBRE 2019

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les communes de Doué en Anjou, Denezé-sous-Doué et Louresse-Rochemenier sont associées avec le Centre socioculturel du Douessin. Pour faire suite à la demande du Centre socioculturel, monsieur le maire propose au conseil d'augmenter la part de la subvention annuelle versée à l'association en modifiant le montant de la part fixe. Le montant de la part fixe à verser pour Louresse serait de 10 163.56 € auquel il convient d'ajouter à cette somme la part supplémentaire enfance de 327.45 €. Par ailleurs, une convention sera établie entre le Centre Socioculturel et la commune de Louresse-Rochemenier pour le contrat enfance (327.45 €) et le contrat jeunesse (255.33 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention prévue à cet effet,
- Autorise Monsieur le maire à la signer.

DELIBERATION N°2018.12.80

MUSEE TROGLODYTIQUE DE ROCHEMENIER

Le Conseil municipal valide les propositions suivantes pour le musée troglodytique de Rochemenier :

- Réalisation de développement et d'animation en 3 D complémentaires à l'application des tablettes du musée
Entreprise retenue : SARL IMAGIN-VR de Laval (53)
Les salles retenues sont :
Salle 8 –Petite cour pour 2 300 € HT
Cours 2 – manège à 4 chevaux pour 5 500 € HT
Salle 18 – Vironou + quotidien pour 4 600 € HT
Soit 12 400 € HT

- Achat de 12 casques
Entreprise retenue : RSF de Toulouse (31)
Montant du devis : 649.20 € TTC

- Enregistrement studio
Entreprise SARL MEDIACLAP(49)
Montant du devis : 120 € TTC

- Location de 12 tablettes Nexus 9 pendant 1 an
Entreprise retenue : EASY TABLETTES de Neuilly sur Seine (92)
Montant du devis : 1 425.60 € TTC

DELIBERATION N°2018.12.81
FERMAGE 2018

Le montant du fermage au titre de l'année 2018 s'élève à 5 € pour les terres et à 10 € pour les bois.

L'association de chasse est redevable de la somme de 28.80 € (3.40 h x 5 € et 1.18 h x 10€).

DELIBERATION N°2018.12.82
INTER ASSOCIATIONS ADMR DU SUD-SAUMUROIS

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que les ADMR du pays Douessin, de Gennes et des rives du Thouet ont fusionné pour y former l' « Inter Associations ADMR du Sud Saumurois ».

Le conseil municipal désigne les élus suivants pour siéger au Conseil d'Administration de l'association :

Membre titulaire : Mr Alain JOBARD

Membre suppléant : Mme Annie RABOUINT

DELIBERATION N°2018.12.83
RESIDENCE DE L'OBIER – PROPOSITION D'OPTIONS SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Souhaite connaître le prix pour la mise en place d'un bardage en bois sur les parois du garage de la maison d'hôte
 - ✓ Demande un délai de réflexion supplémentaire pour décider d'installer ou non un barbecue.
- Valeur de l'installation : 4 000 € HT

DELIBERATION N°2018.12.84
INSTALLATION DE STORES A LA SALLE FAMILIALE

Le Conseil municipal décide d'installer des stores à la salle familiale et retient le devis de l'entreprise OCTOPUS HABITAT dont le montant du devis s'élève à 3 401 € TTC.

DELIBERATION N°2018.12.85

FOURNITURE ET POSE D'UNE CROIX POUR LE CHRIST RUE DE LA CHAPELLE

Le Conseil municipal accepte le devis de Mr Ewen WITTRANT pour la fourniture et pose d'une croix pour le Christ situé à l'angle de la Rue de la Chapelle pour un montant de 3 474 € TTC.

DELIBERATION N°2018.12.86

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG DE ROCHEMENIER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de la commission chargée du projet d'aménagement du bourg de Rochemenier.

Le projet d'aménagement consistera à intégrer les données suivantes :

1. Valorisation du bâti existant
2. Maintien des commerces et artisans existants
3. Intégration du musée
4. Aménagement de l'accès et du parking visiteurs
5. Reprise de la chaussée et gestion de l'écoulement des eaux pluviales
6. Renforcer la vitalité de la commune et son attractivité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire déclare la séance levée.

Ont signé au registre, les membres présents :